

www.appy-histoire.fr

Les communautés protestantes de  
**Thoard – Espinouse –  
Puimichel**  
sous l’Ancien Régime

Source : *Histoire des protestants de Provence* – E. Arnaud

Thoard – Espinouse – Puimichel, Digne, Les Mées



Description :

Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris 1884, réédition Slatkine Reprints 1979  
Notices particulières sur les Églises de Provence et leurs annexes au XVII<sup>e</sup> siècle  
Tome I, pp 436-439

## THOARD – ESPINOUSE – PUIMICHEL, Digne, Les Mées

(Viguerie de Digne)

Thoard, Espinouse et Puimichel formaient en 1620 une Église, qui ne subsista pas longtemps comme Église distincte.

**Thoard** jouit paisiblement du droit d'exercice jusqu'en 1661 alors que les commissaires exécutifs de l'édit de Nantes de cette époque, statuant sur la requête des syndics généraux du clergé de Provence tendant à interdire l'exercice à Thoard, s'accordèrent à renvoyer les parties devant le sénéchal de Provence, qui s'adjoindrait un gradué de la Religion réformée pour leur faire droit après enquête et rapport. Un ancien du Consistoire de Thoard, Charles de Baschi, sieur de Saint-Estève, fut député au Synode national de Vitry de 1617 par les Églises de Provence. C'était l'arrière-petit-fils de Thaddée de Baschi <sup>1</sup>, seigneur d'Estoublon, beau-frère du célèbre baron d'Allemagne. Charles de Baschi se distingua dans les guerres de Religion du 17<sup>e</sup> siècle.

En 1682, Thoard comptait 4 habitants réformés (une famille).

**Pasteur :**

- Jacques Baille 1620

**Espinouse**, Église de fief de Pierre de Villeneuve, Sieur d'Espinouse, ancien du Consistoire d'Espinouse, puis de Riez, qui fut député des Églises de Provence aux Synodes nationaux de Gap de 1603, de Privas de 1612 et à l'Assemblée politique de Grenoble de 1615.

En 1682, Espinouse comptait 30 habitants réformés (12 familles).

**Pasteur :**

- Gaspard Delamer <sup>2</sup> 1572

**Puimichel**, Église de fief d'Élie de Glandevès, Sieur d'Ajou <sup>3</sup>, cadet de Puimichel, ancien du Consistoire de cette Église et député des Églises de Provence aux Synodes nationaux de Saint-Maixent de 1609 et d'Alais de 1620, et à l'Assemblée politique de Saumur de 1611, qui lui confia une mission à la cour pour une affaire étrangère à la Provence. D'Ajou était vraisemblablement de la même famille qu'Honoré de Glandevès, baron de Montblanc, fils de Balthazar de Gérente, baron de Sénas, le célèbre défenseur de Sisteron.

En 1682, Puimichel comptait 8 habitants réformés (3 familles).

**Pasteur :**

- Georges Cornelli <sup>4</sup> 1562

---

<sup>1</sup> . Bernard APPY : Il s'agit plutôt de Louis de BASCHI, fils de Thadée, marié en premières noces à Sarah DU MAS d'Allemagne (sœur du chef huguenot Nicolas DU MAS, baron d'Allemagne).

<sup>2</sup> . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.

<sup>3</sup> . Bernard APPY : Il est Sieur d'Ajonc.

<sup>4</sup> . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.

## Digne

Dans les plaintes portées au roi par les députés du Synode général d'Alençon en 1637, ces derniers exposaient que l'exercice était établi et autorisé à Digne en 1620, avant les nouvelles Guerres de religion, et qu'interrompu à cette époque, l'édit de grâce de Nîmes, de juillet 1629, en permit le rétablissement, mais que les commissaires chargés d'exécuter l'édit ne purent remplir leur commission. Les députés demandaient en conséquence au roi de rendre justice aux habitants réformés de Digne, d'autant mieux que, dès 1625, le roi, répondant à un cahier de plaintes qui lui fut présenté cette même année à Fontainebleau par les députés des Églises réformées, avait manifesté la volonté que l'exercice fût rendu à cette Église. — En 1682, elle comptait 24 habitants réformés (4 familles).

### **Pasteur :**

- Nicolas <sup>5</sup> 1561

## Les Mées

Peu après l'édit de Nantes, les protestants de cette ville eurent un procès avec elle par-devant la Chambre de l'édit de Grenoble, « tant au sujet de leur cimetièrre, » dit Es-mieu, « que pour des excès dont ils se plaignaient de la part des habitants. En 1616, le 18 mai, les consuls, au nom de la ville, transigèrent sur ces différends devant Honoré Salvator, notaire, avec six particuliers, qui stipulent, tant pour eux que pour tous les autres religionnaires habitants de la même ville, en suite d'une délibération qu'ils avaient prise et de l'avis de noble Pierre de Villeneuve, seigneur d'Espinouse. Par cet acte, la ville leur céda un nouveau local pour leur servir de cimetièrre, situé entre le torrent de La Combe, l'église et la cour de noble Jean de Magnan, duquel la ville avait acheté le terrain contigu à sa maison par acte du même jour. Elle s'obligea de faire clore de muraille et d'une porte ce nouveau cimetièrre ; elle leur paya en outre 120 livres pour les frais du procès. Par un article particulier de cette transaction, il fut permis à trois frères, qui y stipulent, de faire exhumer le corps de leur père et de le faire transférer au nouveau cimetièrre pour y être enseveli. Du nombre des six particuliers protestants qui figurent dans cet acte était un notaire, appelé Alexandre Gai, qui avait exercé des fonctions judiciaires aux Mées, ainsi que ses ancêtres, et un capitaine, nommé Pierre Bonhome, dont la famille y était très ancienne. Les descendants de celui-ci durent s'expatrier à la Révocation de l'édit de Nantes, en 1685. » Les protestants des Mées possédaient un temple, qui subsistait encore en 1803, quoique dénaturé à l'intérieur. Vers 1777, on y voyait une tribune et d'autres vestiges de l'ancien culte. Il était situé dans la rue de l'Horloge, sur la ligne des maisons qui vont aboutir à l'ancienne porte de Baudouine. Son propriétaire, en 1803, était le citoyen Jean-Honoré Clément et on l'appelait alors, et sans doute encore aujourd'hui, l'*Huguenaude*. En 1622 on obligea les protestants des Mées à prêter serment de fidélité au roi entre les mains du lieutenant de la sénéchaussée à Digne. C'était vraisemblablement à cause de la nouvelle Guerre de religion qui sévissait dans les provinces avoisinant la Provence.

---

<sup>5</sup> . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.